

La Naissance du Centre intercommunal



A la suite du déménagement du golf en 1969, les terrains sont rachetés par l'Etat de Genève pour 18mio de francs et rapidement ouverts au public. Des discussions s'engagent entre l'Etat et les communes limitrophes et aboutissent à la création en 1973 d'un groupement intercommunal pour la gestion des Evaux avec les communes de Bernex, Confignon, Lancy, Onex ainsi que la Ville de Genève et l'Etat de Genève. Un groupe de travail institué par l'Etat se penche alors sur le développement du lieu et sa destination. Alors que les communes poussent pour la création d'infrastructures de sports et de loisirs, l'Etat souhaiterait lui répondre au besoin d'agrandissement de l'Université de Genève en y implantant un campus universitaire. En 1975, à la suite d'une motion au Grand Conseil, le Conseil d'Etat annonce qu'un plan directeur pour le développement des Evaux va être réalisé afin d'évaluer les besoins cantonaux et régionaux en termes d'infrastructures. Ce rapport est rendu en février 1976 et comprend :

- Le maintien d'une zone de verdure très importante (33 ha)
- La réserve de terrains pour le sport et des activités socio-culturelles
- La création d'une zone d'habitation de caractère semi-urbain sur le territoire onésien
- L'implantation de bâtiments universitaires dans la partie sud du lieu
- Une organisation du quartier afin de créer une interaction directe avec la nouvelle cité d'Onex.

Ce premier plan directeur est exposé au public à Uni II en avril 1976 puis dans différentes communes. Les Conseils municipaux sont également consultés. Néanmoins, malgré cette large consultation, le projet ne passe pas auprès d'une majorité des riverains qui se voient confisquer une partie importante d'un espace de verdure auquel ils viennent à peine d'accéder. La grogne monte et s'empare des partis politiques

comme le parti radical qui s'oppose ouvertement au projet. L'Etat renonce une première fois en 1979 avant d'abandonner complètement le projet en 1987 avec le classement en zone de verdure de la quasi-totalité du site.

Le groupement intercommunal se transforme en Fondation de droit public en 1982. Celle-ci est constituée des cinq communes membres (Bernex, Confignon, Lancy, Onex et Ville de Genève) ainsi que de l'Etat de Genève. Les charges d'exploitation et d'investissement sont réparties entre les cinq communes, l'Etat octroie quant à lui un droit de superficie sans contrepartie autre que la mise à disposition gratuite des infrastructures sportives aux écoles du Canton et services de l'Etat. L'administration est rattachée à la commune d'Onex jusqu'à ce que la Fondation prenne son autonomie en 2016.



Stand d'exposition du salon de l'auto aux Evaux



Le chalet rustique a été construit à l'époque du golf. Ici avant sa rénovation en 2010 pour permettre sa mise en location au public.



Inauguration de la sculpture de l'Ours de Robert Hainard en 1985

AMÉNAGEMENT DE L'ANCIEN GOLF D'ONEX

Le projet des Evaux: une grande première genevoise et suisse

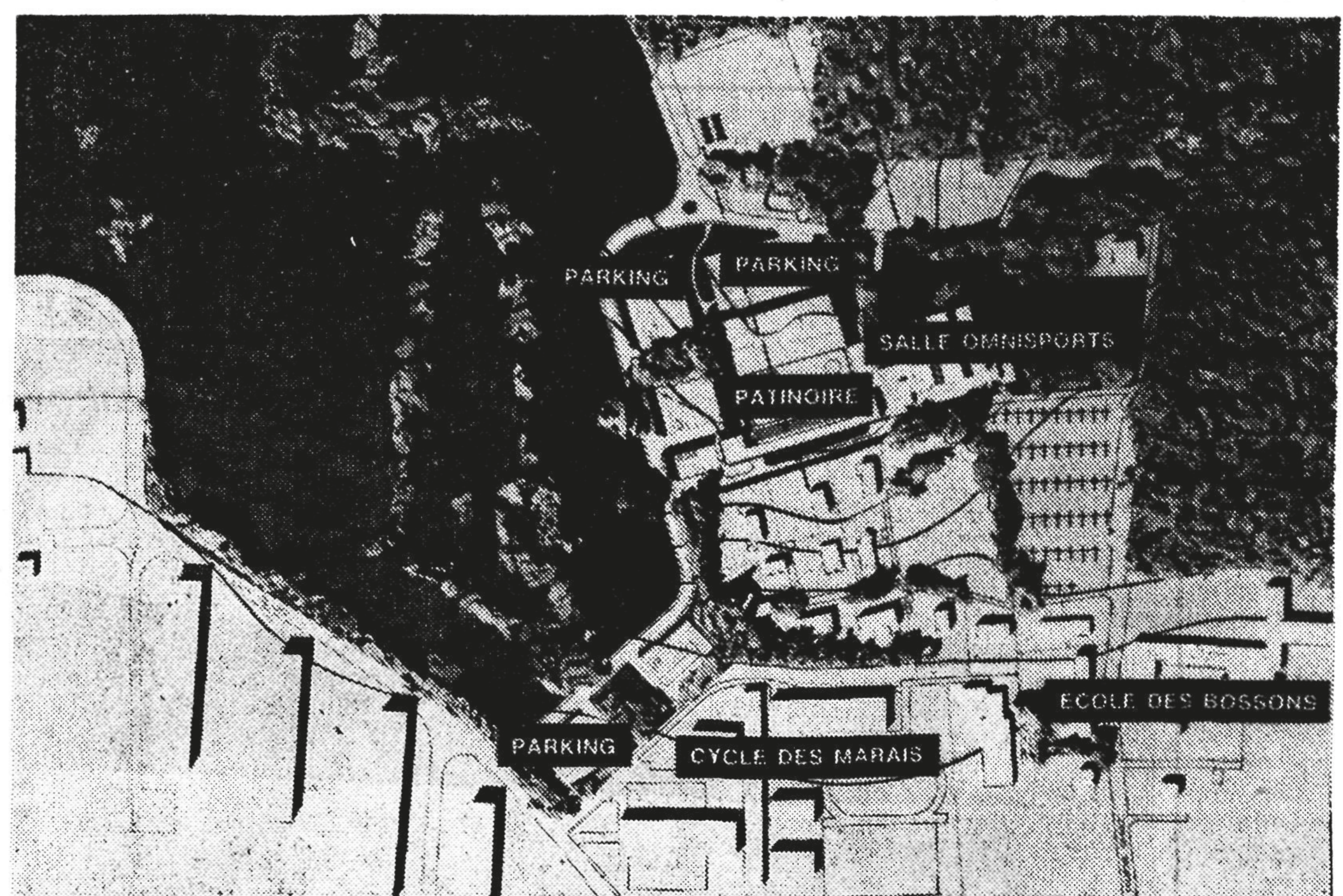
La création de la zone verte est la plus grosse opération du genre jamais vue à Genève. C'est le premier exemple suisse d'un certain type de collaboration entre communes

A la suite de la création, en juin dernier, de la Fondation des Evaux, un plan directeur pour l'aménagement des 51 hectares de l'ancien golf d'Onex a été présenté mardi au cours d'une conférence de presse présidée par M. Christian Grobet, chef du Département des travaux publics. Rappelons que cette Fondation intercommunale groupe les communes limitrophes des Evaux, soit Bernex, Confignon, Lancy, Onex, ainsi que la ville de Genève également intéressée par certains futurs aménagements sportifs. C'est la première fois en Suisse qu'un certain nombre de communes s'associent afin de réaliser et de gérer un bien public.

En 1969 l'Etat avait fait l'acquisition de l'ancien golf d'Onex pour la somme de 18 millions de francs. Il avait été d'abord question d'y construire des bâtiments universitaires. Le projet avait été abandonné à la suite de démarches communales, certains conseillers demandant que ce site privilégié ne soit pas bâti. Le terrain sera mis à la disposition de la Fondation à des conditions qui ne sont pas

encore fixées mais pour un montant symbolique étant donné sa vocation.

Au niveau de l'aménagement du territoire, la mise en zone verte des Evaux constituerait la plus grande opération de ce genre jamais effectuée dans le canton. Le plan directeur des Evaux sera exposé à la salle communale d'Onex du vendredi 5 au lundi 8 novembre. Il prévoit la construction d'une salle omnisports, d'une patinoire, d'un stade d'athlétisme et d'un ou deux terrains de football supplémentaires. Le projet de piscine a été abandonné. Sont également prévus des travaux d'amélioration des installations existantes, drainage et éclairage de terrains de football, éclairage des courts de tennis, ainsi que des parkings et des routes d'accès qui seront aménagées en dehors des zones habitées selon M. Waltenspuhl, architecte mandaté. Les différents stades seront réalisés aux abords de la zone déjà bâtie et devraient laisser intacte la plus grande partie de la parcelle constituée en partie de bois, ceci dans un souci de maintenir un important pou-



Vue partielle de la zone avec indication des grandes constructions prévues. (g)

mon de verdure et de détente à proximité de la ville dans un secteur fortement bâti.

Le plan directeur sera mis à l'enquête publique et soumis à l'approbation des conseils municipaux des communes intéressées, avant d'être, le cas échéant approuvé par le Conseil d'Etat. Le Centre intercommunal de détente, de loisirs et de sports des Evaux concerne directement 70 000 habitants en

comptant les communes limitrophes ainsi que les quartiers de la Jonction et de Plainpalais. Son financement sera assuré par la Fondation des Evaux, dont le président est M. Golaz, conseiller administratif de Bernex, grâce à un fonds alimenté par les communes. M. Pierre Wellhauser dont le Département est le futur « exploitant » du centre, a participé également à cette conférence. J.-P. A.